



Envoyé en préfecture le 11/02/2026  
Reçu en préfecture le 11/02/2026  
Publié le 11/02/26  
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026\_02\_034-DE

**Guingamp**  
**E**Paimpol  
AGGLOMÉRATION

## **AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

**CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

**GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION**

**Bien Vivre partout en Bretagne**  
**2023 – 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième

**Vu** la délibération n° 22\_DAJCP\_SA\_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

**Vu** l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

**Vu** l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région (lien à la feuille de route de cohésion des territoires) ;

**Vu** le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 signé le 15 mars 2022 ;

**Vu** la délibération n° 23\_DIRAM\_02, en date du 29 juin 2023, approuvant le cadre des conventions « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » et donnant délégation à la Commission permanente pour approuver chacune des conventions.

**Vu** la convention de partenariat « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » signée le 5 novembre 2024 ;

**Vu** la délibération n° de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 février 2026 approuvant le projet d'avenant « Bien Vivre partout en Bretagne » ;

**Vu** la délibération n° du Conseil d'agglomération de Guingamp Paimpol Agglomération en date du approuvant les termes du présent avenant à la convention et autorisant le représentant de l'EPCI à la signer ;

**ENTRE :**

**La Région Bretagne,**  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101

35711 RENNES CEDEX 7  
Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, agissant en sa qualité de Président du Conseil régional de Bretagne  
Ci-après dénommée « la Région »  
D'une part,

**ET :**

**GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION**  
Etablissement public de coopération intercommunale,  
11 rue de la Trinité  
22200 GUINGAMP  
M. Vincent LE MEAUX, agissant en sa qualité de Président de Guingamp Paimpol Agglomération  
Ci-après dénommée « l'EPCI »  
D'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet d'ajuster la liste des projets ou leurs plans de financement inscrits dans la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 ».

Toutes les dispositions de la convention “Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 », non modifiées par cet avenant, restent identiques et applicables (ambitions qualitatives, critères d'éligibilités, dispositions financières, annexes comprises...).

**ARTICLE 2 –DOTATION FINANCIERE ET PROJETS****1. La dotation financière :**

Une dotation financière de 4 200 589 € est dédiée au territoire intercommunal afin d'accompagner les projets identifiés dans la convention.

**2. Répartition du reliquat :**

À la suite de l'évaluation du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne à mi-parcours, **un reliquat des crédits de 427 426 €** peut être mobilisé afin d'accompagner les projets identifiés dans cet avenant. Il correspond aux reliquats non fléchés lors de la négociation initiale, aux évolutions de projets inscrits dans la convention, notamment aux abandons, et aux reliquats disponibles suite aux votes des subventions en commission permanente.

Ces reliquats permettent d'intégrer de nouveaux projets et induisent une nouvelle répartition des crédits par axe.

Nouvelle répartition des crédits par axe :

Axes	Nombre de projets	Montant proposé	Part de la dotation *
<b>Transition</b>	<b>13</b>	<b>1 708 678 €</b>	<b>40,1 %</b>
<b>Habitat</b>	<b>7</b>	<b>834 282 €</b>	<b>19,6 %</b>
<b>Services de proximité</b>	<b>14</b>	<b>1 514 105 €</b>	<b>35,5 %</b>
<b>Projets à rayonnement</b>	<b>1</b>	<b>96 147 €</b>	<b>2,3 %</b>
<b>Enveloppe au fil de l'eau / association</b>	<b>1</b>	<b>50 000 €</b>	<b>1,2 %</b>
<b>Reliquat pour 2027</b>		<b>56 712 €</b>	<b>1,3 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 259 924 €</b>	<b>100 %</b>

*Reliquat de 56 712 € pouvant être redéployé à l'occasion de la prochaine politique de soutien aux projets locaux.*

**3. Les projets identifiés**

La liste des projets identifiés dans le tableau ci-dessous a été remise à jour au regard des évolutions partagées lors de la réunion de revoyure.

Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximum prévisionnel	Commentaires
Bégard	Rénovation extension du complexe sportif	Services	1 642 080,00 €	225 000 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et de l'utilisation d'énergies renouvelables
Bourbriac	Création d'une Maison des Santé Pluriprofessionnelle		2 176 300,00 €	225 000 €	Voté en Commission permanente
La Chapelle Neuve	Réhabilitation du dernier commerce (le Kreisker)		388 392,00 €	50 000 €	Voté en Commission permanente
GPA	Construction d'une micro crèche à Bourbriac		1 148 000,00 €	225 000 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et de l'utilisation d'énergies renouvelables - Du respect des conditions liées aux équipements enfance-jeunesse, et notamment les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèche, halte-garderie, multi accueil...)
GPA	Déconstruction et reconstruction du pôle enfance jeunesse de Bourbriac		1 808 000,00 €	86 351 €	Voté en Commission permanente
GPA	Réhabilitation du pôle nautique intégré de Loguivy de la mer		983 910,00 €	177 104 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
Guingamp	Maison des projets place du Vally		570 000,00 €	102 600 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
Kerpert	Création d'une salle des associations		232 128,00 €	41 783 €	Voté en Commission permanente
Loc Envel	Maintien du dernier commerce en centre-bourg		245 150 €	44 127 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
Plouézec	Implantation de la médiathèque dans le bâtiment de l'ancienne poste		636 300,00 €	114 534 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % (ou l'atteinte de l'étiquette D a minima si le bâtiment est inoccupé) - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables - Du respect du calendrier de réalisation des travaux
Plougonver	Rénovation de la cuisine commune au restaurant scolaire et à la salle polyvalente		234 708,00 €	42 247 €	Voté en Commission permanente
Ploumagoar	Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles		429 797,00 €	77 363 €	Voté en Commission permanente
Saint-Nicodème	Maintien du dernier commerce (épicerie tiers -lieu) et création d'un logement social		202 200,00 €	36 396 €	Voté en Commission permanente
Saint-Clet	Extension du dernier commerce et création d'un logement social		370 000 €	66 600 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables - Du respect des conditions spécifiques liées aux logements
Bulat Pestivien	Réhabilitation d'un ensemble de maisons en vue de créer 5 logements locatifs sociaux et une salle commune	Habitat	1 018 550,00 €	203 710 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables - Du respect des conditions spécifiques liées aux logements
GPA	Etude pré-opérationnelle de requalification urbaine et immobilière de la Congréation des Soeurs de Bégard		150 000,00 €	45 500 €	Voté en Commission permanente
Paimpol	Etude de préfiguration d'un éco quartier sur le site de Kernoa		24 000 €	12 000 €	-
Ploézal	Réhabilitation d'un ensemble de maisons pour y créer 4 logements locatifs		1 189 759 €	197 987 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables - Du respect des conditions spécifiques liées aux logements
Terres d'Armor Habitat	Réhabilitation thermique de 18 logements sociaux à Callac (à la cité 252)		1 047 488,00 €	150 000 €	Voté en Commission permanente

Terres d'Armor Habitat	Réhabilitation globale (dont énergétique) de 60 logements sociaux pour en créer à terme 68 à la cité Kernoa à Paimpol		4 031 000,00 €	150 000 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
Terres d'Armor Habitat	Réhabilitation d'un pavillon à Plésidy pour créer deux logements sociaux		417 137,00 €	75 085 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant de l'atteinte de l'étiquette D a minima - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
Calanhel	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Transitions	367 700,00 €	66 186 €	Voté en Commission permanente
Callac	Rénovation de l'ancien collège en nouvelles écoles		5 100 000,00 €	225 000 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables - Du respect du calendrier de réalisation des travaux.
GPA	Réhabilitation du centre forêt bocage à la Chapelle Neuve		495 000,00 €	89 100 €	Sous réserve : - De la réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 % - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
GPA	Etude préalable sur l'usage du vélo et le système vélo sur le territoire de l'agglomération		26 640,00 €	13 320 €	Voté en Commission permanente
GPA	Etude pré-opérationnelle de préfiguration d'une maison de l'habitat et de la rénovation énergétique		37 395,00 €	18 697 €	Voté en Commission permanente
Grâces	Etude de revitalisation du centre-bourg		44 925 €	20 940 €	Voté en Commission permanente
Louargat	Rénovation énergétique des écoles du groupe scolaire les deux menés		1 959 000,00 €	225 000 €	Voté en Commission permanente
Paimpol	Mise en oeuvre des lignes 9 et 12 du Schéma directeur des modes actifs		408 890,00 €	73 600 €	Sous réserve : - de la cohérence avec le Schéma directeur des modes actifs communal et du respect des préconisations du CEREMA
Ploubazlanec	Démolition et reconstruction de la maternelle / Réhabilitation d'un bâtiment accueillant 2 classes élémentaires		2 245 000,00 €	225 000 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et de l'utilisation d'énergies renouvelables
Plousiy	Réhabilitation de l'ancienne école maternelle pour y accueillir la médiathèque		979 659,00 €	176 339 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
Plourivo	Création d'une liaison cyclable et aménagement de sécurité Lande Baston-Penhoat		1 167 277,00 €	225 000 €	Voté en Commission permanente
Runan	Rénovation de la salle polyvalente (et ses abords)		697 200,00 €	125 496 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
Saint-Agathon	Travaux de rénovation et de performance énergétique du groupe scolaire		1 641 900,00 €	225 000 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables - De la réalisation d'une étude acoustique pour le restaurant scolaire.
GPA	Aménagement de la véloroute Ploubazlanec - Carnoët	Projet à rayonnement	198 291,00 €	96 147 €	Sous réserve : - de la cohérence avec le Plan vélo communautaire et du respect des préconisations du CEREMA
En Avant Guingamp (EAG)	Construction d'un centre d'hébergement pour les jeunes du club	Enveloppe au fil de l'eau (association)	1 517 432 €	50 000 €	Sous réserve : - De l'intégration de matériaux biosourcés et de l'utilisation d'énergies renouvelables
	Reliquat			56712 €	
<b>TOTAL</b>			<b>4 259 924 €</b>		

"Nouveaux projets" et "projets modifiés" identifiés dans le cadre de la revoyure

(\*) sous réserve du respect des conditions identifiées dans la convention (cf. fiches projets annexées), du dépôt d'un dossier de demande de subvention sur la plateforme dédiée [Aiden] et de la conclusion favorable de son instruction. Le montant définitif de subvention mobilisable est calculé dans le cadre de cette instruction.

## ARTICLE 3 – PERIODE D’ELIGIBILITE DES PROJETS

L’avenant prolonge également la période d’éligibilité des projets. La Région accompagne les projets ayant vocation à démarrer **entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2026**. Ainsi, les projets devront être précisément définis (études pré-opérationnelles finalisées) dans cette échéance pour permettre le dépôt des dossiers complets sur la plateforme des aides **avant le 30 juin 2026**.

## ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINALES

### 1. Résiliation de l’avenant à la convention

L’une ou l’autre des parties peut résilier sur demande la présente convention. La demande de résiliation sera rendue effective par l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, et interviendra deux mois après réception du courrier.

### 2. Règlement des litiges

Tout litige relatif à l’application de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Rennes s’il s’avère que les voies de conciliation n’arrivent pas à leurs fins.

### 3. Exécution de la convention

Le Président du Conseil régional de Bretagne et le représentant de l'EPCI sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente convention.

Le présent avenant est établi en 2 exemplaires originaux, dont un pour chaque signataire.

**POUR Guingamp Paimpol Agglomération      POUR La Région Bretagne,**

à , le à , le

**Le Président de l'EPCI**

**Le Président ou par délégation**

**ANNEXES A L'AVENANT DE LA CONVENTION**

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026\_02\_034-DE

Commune de LOC ENVEL - Maintien du dernier commerce en centre-bourg.....	8
Commune de SAINT-CLET- Extension du dernier commerce et création d'un logement social.....	9
Commune de PAIMPOL - Etude de préfiguration d'un éco quartier sur le site de Kernoa .....	10
Commune de PLOEZAL - Réhabilitation d'un ensemble de maisons pour y créer 4 logements locatifs sociaux .....	11
Association EN AVANT GUINGAMP - Construction d'un centre d'hébergement pour les jeunes du club.....	12

## Contact

**Contact (référent du dossier) :** Virginie DOYEN / Maire

**Téléphone :** 06.88.61.60.99      **mail :** mairiedelocenvel@orange.fr

## Présentation générale

**Votre projet est un projet de**  Investissement  Fonctionnement

**Localisation (adresse - n° de parcelle) :** 3 rue de l'Eglise 22810 22810 LOC ENVEL - Parcelles A 122 et A865

### Descriptif succinct du projet :

Ce projet consiste en le maintien du dernier commerce de proximité au sein du bourg, en acquérant et aménageant un local à cet effet.

**Démarrage des travaux prévus :**  2023  2024  2025  après 2025

## Eléments financiers

Montant prévisionnel du projet : 245 150 €

Montant subventionnable prévisionnel : 245 150 €

Montant prévisionnel de subvention : 44 127 €

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de 44 127 €, sous réserve des dispositions énumérées dans la présente convention (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement des conditions suivantes :

- réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables.

## Commune de SAINT-CLET- Extension du dernier commerce et création d'un logement social

### Contact

**Contact (référent du dossier) :** Claude PIRIOU / Maire  
**Téléphone :** 02.96.95.62.93      **mail :** mairie@saintclet.fr

### Présentation générale

**Votre projet est un projet de**  Investissement  Fonctionnement

**Localisation (adresse - n° de parcelle) :** 2 place d'Armor 22260 Saint Clet - parcelles AB 0064

### Descriptif succinct du projet :

Ce projet consiste en l'extension du dernier commerce communal et la création d'un logement social au sein du même ensemble.

**Démarrage des travaux prévus :**  2023  2024  2025  après 2025

### Eléments financiers

Montant prévisionnel du projet : 370 000 €

Montant subventionnable prévisionnel : 370 000 €

Montant prévisionnel de subvention : 66 600 €

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de 66 600 €, sous réserve des dispositions énumérées dans la présente convention (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement des conditions suivantes :

- réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40 %
- intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
- respect des conditions spécifiques liées aux logements

## Commune de PAIMPOL - Etude de préfiguration d'un éco quartier sur le site de Kernoa

### Contact

**Contact (référent du dossier) :** Fanny CHAPPE / Maire  
**Téléphone :** 02 96 55 30 54      **mail :** a.ollivier@ville-paimpol.fr

### Présentation générale

**Votre projet est un projet de**  Investissement  Fonctionnement

**Localisation (adresse- n° de parcelle) :** Quartier de Kernoa, 22500 Paimpol – Parcelle AH 0400

### Descriptif succinct du projet :

Ce projet consiste en la réalisation d'une étude en vue de la création d'un écohameau en bail réel solidaire au sein du quartier de Kernoa en cours de requalification urbaine et paysagère, à Paimpol.

**Démarrage des travaux prévus :**  2023  2024  2025  après 2025

### Eléments financiers

Montant prévisionnel du projet : 24 018 €

Montant subventionnable prévisionnel : 24 018 €

Montant prévisionnel de subvention : 12 000 €

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de 12 000 €, sous réserve des dispositions énumérées dans la présente convention (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3).

# Commune de PLOEZAL - Réhabilitation d'un ensemble de n logements locatifs sociaux

## Contact

**Contact (référent du dossier) :** Guy CONNAN / Maire  
**Téléphone :** 02 96 95 62 07      **mail :** sg@ploezal.fr

## Présentation générale

**Votre projet est un projet de**  Investissement  Fonctionnement

**Localisation (adresse- n° de parcelle) :** 2 rue de la maison et 09 et 10 place de l'église, 22260 Ploézal  
- Parcelles A 139 - A140 - A141- A142 et A145

## Descriptif succinct du projet :

Ce projet consiste en l'acquisition, l'aménagement et la réalisation de travaux de rénovation énergétique d'une ancienne maison située en centre-bourg, afin d'y créer des logements locatifs sociaux.

**Démarrage des travaux prévus :**  2023  2024  2025  après 2025

## Eléments financiers

Montant prévisionnel du projet : 1 189 759 €

Montant subventionnable prévisionnel : 1 189 759 €

Montant prévisionnel de subvention : 197 987 €

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de 197 987 €, sous réserve des dispositions énumérées dans la présente convention (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement des conditions suivantes :

- réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'eau moins 40 %
- intégration de matériaux biosourcés et/ou de l'utilisation d'énergies renouvelables
- respect des conditions spécifiques liées aux logements

# Association EN AVANT GUINGAMP - Construction d'un centre jeunes du club

## Contact

**Contact (référent du dossier) :** Laurent DEFAINS  
**Téléphone :** 06.70.26.18.07      **mail :** laurent.defains@eag.fr

## Présentation générale

**Votre projet est un projet de**  Investissement  Fonctionnement

**Localisation (adresse- n° de parcelle) :** Rucaer 22 200 PABU – parcelles n° C227 et C 229.

### Descriptif succinct du projet :

Ce projet consiste en la construction d'un centre d'hébergement sur la commune de Pabu afin de loger les jeunes joueurs du Club, scolarisé à Guingamp, sur le site du Centre de formation.

**Démarrage des travaux prévus :**  2023  2024  2025  après 2025

## Eléments financiers

Montant prévisionnel du projet : 1 517 432 € HT

Montant subventionnable prévisionnel : 1 517 432 €

Montant prévisionnel de subvention : 50 000 €

La Région s'engage à soutenir le projet à hauteur maximale de 50 000 €, sous réserve des dispositions énumérées dans la présente convention (notamment les conditions de recevabilité présentées à l'annexe 1, des conditions spécifiques au projet présentées à l'annexe 3) et plus particulièrement des conditions suivantes :

- intégration de matériaux biosourcés et utilisation d'énergies renouvelables